



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2022-608

Objet : Signature d'un contrat de prestation avec le Relais Nature dans le cadre des animations scolaires 2022-2023,

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT, le souhait d'organiser des activités destinées aux enfants de la Ville de Vélizy-Villacoublay pendant l'année scolaire 2021-2022, dans le cadre des animations scolaires,

CONSIDÉRANT la proposition de l'association du Relais Nature.

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de prestation avec l'association Relais Nature, sise domaine régional de la Cour Roland, 60 rue Etienne de Jouy, 78350 Jouy-en-Josas, pour l'organisation d'animations scolaires de 27 septembre 2022 jusqu'au 4 juillet 2023,

Article 2 : Le coût maximum de la prestation s'élève à 35 317.00 € TTC pour la période,

Article 3 : Les crédits sont prévus au budget communal 2022 : 6228-213,

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 14/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221025-DEC_2022_608-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

acte affiché du 25/10/2022 au 28/12/2022

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr